

Naissance de COTRAVAUX – Cogestion

Structuration d'une politique jeunesse dans l'après-guerre

1944 : création d'une « Direction de la Culture Populaire et des Mouvements de Jeunesse », qui instaure des pratiques de concertation et la participation des mouvements de jeunesse à des commissions.

1954 : Le gouvernement de Pierre Mendès-France doit concrétiser deux idées force pour mettre en place une politique jeunesse ambitieuse :

- 1/ les questions de jeunesse concernent tous les départements ministériels, et non le seul ministère chargé de la jeunesse.
- 2/ les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, dans leur diversité, représentent la jeunesse et doivent être des interlocuteurs pour l'État.

De ces deux principes naissent des **structures interministérielles (le Haut Comité de la Jeunesse)** et des **Commissions consultatives de la Jeunesse au sein des ministères**, réunissant des représentants des administrations et des organisations de jeunesse (La Commission Armées-Jeunesse est la première créée, le service national étant une question sensible pour la jeunesse, c'est la seule qui existe encore aujourd'hui).



Juin 1958 : Sur fond de Guerre d'Algérie et suite au « putsch d'Alger », Charles de Gaulle est rappelé au pouvoir.

Une nouvelle **constitution**, renforçant les pouvoirs du Président de la République, est approuvée par référendum en septembre 1958, et promulguée le 4 octobre 1958.

La Ve République est proclamée. Charles de Gaulle est élu président.

Le Haut-Comité de la Jeunesse, présidé par le Premier Ministre, est confirmé comme une institution représentative des organisations de jeunesse, une instance consultative réunissant des représentants de différents ministères et des mouvements de jeunesse.



De la « consultation » à la Co-gestion

Le Haut Comité de la Jeunesse a de nombreux sujets à traiter. Le développement des « **associations de co-gestion** » est travaillé dès 1959 dans deux domaines : « le déplacement à but éducatif des jeunes » (création de la COGEDEP en 1960) et « **la participation de jeunes à des chantiers de travail bénévole** » (création de COTRAVAUX en 1959). Objectifs communs à ces organismes de cogestion : « but éducatif et promotion sociale, souci de plus grande efficacité, coopération loyale et franche, substituée au dirigisme de l'État ».

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire adhèrent librement à l'association ; l'État, quand à lui, met à disposition des mouvements de jeunesse, des moyens supplémentaires pour leur permettre de réaliser des tâches dépassant leurs possibilités. Il s'agit bien de collaboration et aucunement d'ingérence de l'État dans les programmes des associations ou des associations dans les politiques de l'État.

« Pour les jeunes, par les jeunes » (= les mouvements de jeunesse...)

« Dès 1958, il a été dit clairement qu'il s'agissait de travailler pour les jeunes, évidemment, mais aussi avec les jeunes et par les jeunes. Il ne s'agissait certes pas de répandre des consignes, mais bien de coordonner les bonnes volontés. Il ne s'agissait pas d'imposer des doctrines, mais de concilier des tendances. Plus : les faire s'enrichir mutuellement afin que les jeunes Français travaillent encore davantage ensemble. (...) Un mot un peu barbare mais qui traduit bien, sur le plan public, ce souci d'association de la jeunesse aux initiatives gouvernementales : c'est celui de « cogestion ». Dans la cogestion, les jeunes, avec les pouvoirs publics, ont eux-mêmes la charge de leurs activités. Ils participent, par exemple, (...) à l'implantation et à l'exécution des chantiers de travaux dans lesquels ils contribuent au développement du pays et à sa mise en valeur. Toutes ces entreprises, qui ont pour but de préparer les jeunes à leurs activités futures, visent aussi à leur ouvrir les yeux sur le monde dans lequel ils vivent. »

Extraits d'un discours de Maurice Herzog « Vers la jeunesse de demain » en 1963.

1959 : naissance de Cotravaux

26 mai 1959 : Maurice Herzog préside l'Assemblée Générale constitutive de l'Association de co-gestion pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX), et rappelle les trois principes de base et objectifs de cette cogestion :

- 1) *Permettre d'associer plus largement la jeunesse à des tâches d'intérêt général*
- 2) *Fournir aux mouvements se consacrant à ces tâches les moyens qui leur sont nécessaires*
- 3) *Assurer une plus grande efficacité à l'aide fournie en ce domaine par les pouvoirs publics*

Autour de la table, des représentants de 6 ministères et des 9 associations fondatrices.

- Représentants des ministères : Travaux publics, Armées, Agriculture, Intérieur, Finances, Construction et Haut-commissariat à la jeunesse et aux sports
- Associations fondatrices : Alpes de Lumière, CIMADE, Compagnons Bâisseurs, Concordia, Jeunesse et Reconstruction, Moulin des Apprentis, Mouvement Chrétien pour la Paix (qui deviendra « Solidarités Jeunesses »), Service de Construction par les jeunes, Service Civil International.

Les statuts de l'Association de co-gestion pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX) sont adoptés. :

Articles 2 - L'association est placée sous le patronage du Haut-Comité de la jeunesse de France et d'Outre-Mer

Article 3 – L'association a pour but, en réunissant les moyens nécessaires en subventions, en matériel et en personnel :

- a) D'augmenter en qualité et en célérité les services rendus à des collectivités par des organismes privés, sans but lucratif, se consacrant notamment à l'étude et à l'exécution de travaux civils d'intérêt général.**
- b) D'associer plus largement les dites organisations pour des tâches communes qui satisfassent au besoin des jeunes, dans le domaine des contacts humains, tant sur le plan national que sur le plan international.**

L'association s'interdit toute action politique.

Les activités de l'Association ne pourront, en aucune façon, aller à l'encontre des intérêts des travailleurs salariés.

L'Association de co-gestion pour le travail volontaire des jeunes sera déclarée à la Préfecture de Police le 1^{er} juillet 1959, parution au Journal Officiel de la République Française le 11 juillet 1959.

Les membres et le Conseil d'administration

L'Association se compose de membres actifs (des représentants des associations) et de membres de droit (des représentants de Service Publics, de ministères et d'administrations).

Les membres actifs sont « *choisis parmi les membres des Associations se consacrant de façon désintéressée à des travaux d'intérêt général auxquels elles associent des jeunes volontaires dans un esprit de tolérance et de libre camaraderie favorable à leur promotion* » : il s'agit donc, dans un premier temps, de personnes physiques.

Le Conseil d'Administration est composé de 15 membres actifs et 9 membres de droit. Les associations ont ainsi une voix prépondérante. Le Président et un des deux Vice-Présidents sont choisis parmi les membres actifs (associations), le Secrétaire général parmi les membres de droit (administrations).

Des modifications de statut interviendront ensuite pendant la période de Co-gestion

- Les membres actifs seront les associations elles-mêmes et les membres de droit « *les ministères intéressés par les buts poursuivis par l'association* » :
- Le Conseil d'Administration sera plus important : 35 membres, les associations ayant toujours une voix prépondérante (20 représentants contre 15 représentants des membres de droit).

Admission de nouveaux membres

Les statuts prévoient l'admission de nouveaux membres, sur agrément du Conseil d'Administration. Le règlement intérieur en fixera les conditions :

- Être des associations françaises, déclarées 1901 depuis au moins deux ans et agréées par le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.
- Présenter une gestion financière satisfaisante dans l'année écoulée
- Pratiquer des activités de chantier depuis au moins 2 ans
- Être ouverte à tous les jeunes, sans discrimination raciale, confessionnelle, politique ou de nationalité
- Accueillir sur les chantiers uniquement des volontaires accomplissant un travail pour lequel ils ne sont pas rémunérés.

Tous les éléments de cette note sont tirés de l'étude « *La co-gestion promue par Maurice Herzog : un modèle ?* »
Françoise Tétard (Mémoire et racines de la co-gestion – Juin 1998).
Cette étude concerne notamment Cotravaux, de sa naissance à la fin de la cogestion.

Monsieur HERZOG rappelle les raisons de cette Coopération proposée entre les Pouvoirs Publics et les Mouvements se consacrant à des tâches d'intérêt général, raisons qui, précise-t-il, ont déjà été exposées lors des différentes réunions préparatoires qui ont eu lieu à ce sujet.

Il remercie les Associations d'avoir répondu largement à l'appel du Premier Ministre qui attache une grande importance à la réalisation d'un projet qui doit

- 1°/ Permettre d'associer plus largement les jeunes tâches d'intérêt général.
- 2°/ Fournir aux Mouvements se consacrant à ces tâches les moyens qui leur sont nécessaires.
- 3°/ Assurer une plus grande efficacité à l'aide fournie en ce domaine par les Pouvoirs Publics.

Une décision rapide concernant ce projet permettra d'inscrire en temps voulu les projets et propositions de l'Association dans les prévisions budgétaires en cours d'élaboration. Les débats sont ouverts :

À la demande de M^r HERZOG, les associations suivantes déclarent avoir mandat pour délibérer :

- Comarolia
- Service de Construction pour les Jeunes - Lyon.
- Alpes de Lumière
- Compagnons Bâtisseurs
- Mouvement Chrétien pour la Paix
- Jeunesse et Reconstruction (sous réserve de l'agrément de son Conseil d'Administration)
- Moulin des Apprentis (sous réserve de l'agrément de leur assemblée générale)
- C. I. M. A. D. E (— " —)

Par contre les représentants du Service Civil Inter national, déclarent ne pas avoir mandat pour délibérer et être présents à titre d'observateurs.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COTRAVAUX – 1959 À 1995

ANNÉES	PRÉSIDENT(E) & ASSOCIATION D'ORIGINE	MEMBRES ASSOCIATIFS AU BUREAU	MEMBRES DE L'ADMINISTRATION AU BUREAU
1959 - 1962	Georges Lardeau Concordia	E. Reclus, S.C.I. Ghéné, C.B.	Paillet, Haut comité de la Jeunesse Mairet, min. Intérieur
1962 - 1967	Guy Madiot Alpes de Lumière	C. Chareille, M.A. Sellier, S.C.I. Cochet, Cimade Grandoulier, J.R.	Paillet, Bourgeade, Haut comité de la Jeunesse Pallez, Reymond, min. Intérieur
1967 - 1970	C. de Cornulier Compagnons Bâtitseurs	Swagten, E.C. J. Sire, Trocquemene, M.C.P. Autussier, Concordia J.P. Loux, S.C.I.	Pallez, min. Intérieur
1970 - 1975	Jean de Chalon Rempart	C. de Cornulier, Jamet, C.B. Bugeaud, Berthet, Coulon, E.C. Du Chene, Concordia Texier, M.C.P. Madiot, A.L. C. Chareille, M.A. J.P. Loux, S.C.I.	Millot, min. Intérieur de Somer d'Assenoy, min. Jeunesse & Sports Paraf, min. Intérieur (1973) Taulelle, " (1974)
1975 - 1978	Jean Bastide Mouvement Chrétien pour la Paix	F. Garcia, C.B. P. Arnould, Rempart J.M. Most, S.C.I.	de Somer d'Assenoy, min. Jeunesse & Sports Aouster, Cannesson, min. Intérieur
1978 - 1979	Françoise Garcia Compagnons Bâtitseurs	M. Abhervé, E.C. J. Sire, M.C.P. Y. Paris, Concordia	de Somer d'Assenoy, min. Jeunesse & Sports Cannesson, min. Intérieur
1979 - 1981	Patrick Arnould Rempart	M.C. Abiska, J.R. F. Quesnel, C.B. R. Castagnac, Concordia	Gilmer, min. Intérieur Langlais, J. Pachot, min. Jeunesse & Sports
1981 - 1986	José Jacquemart Etudes et Chantiers	L. Eberhard, M.C.P. F. Doré, S.C.I. D. Bruneau, J.P. Spang, Rempart	B. Laville, M. Lucas, F. Moyen, min. Jeunesse & Sports Giully, min. Intérieur
1986 - 1987	Chantal Debry Rempart	J. Sire, M.C.P. K. Abiska, J.R. A. Bué, E.C. V. Molina, Concordia	Denize, min. Intérieur M. Lucas, Légise, J. Pachot, min. Jeunesse et Sports
1987 - 1992		V. Molina, F. Festa, A. Godfroy, Concordia A. Bué, E.C. J.C. Muller, J.L. Harribey, S.J. M. Allué, E. Ferezou, N. M. C. Barbé, J.R. M. Biscontini, M.A.	FIN DE LA COGESTION Les administrations se retirent
1992 - 1995	Jean Bourrieau Solidarités Jeunesses	A. Godfroy, Concordia E. Ferezou, N. M. V. Busson, S.C.I. C. Debry, O. Lenoir, Rempart	

(Abréviations utilisées : A.L. : Alpes de Lumière - C.B. : Compagnons Bâtitseurs - E.C. : Études et Chantiers - J.R. : Jeunesse et Reconstruction - M. A. : Moulin des Apprentis - M.C.P. / S.J. : Mouvement Chrétien pour la Paix / Solidarités Jeunesses - N. M. : Neige et Merveilles - S.C.I. : Service Civil International)